

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2022**

Délibération
n°2022.04.046.B

**Adhésion à l'association
GRAPE**

LE QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 08 avril 2022

Secrétaire de Séance : François ELIE

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, François ELIE, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Anne-Marie TERRADE à Michel ANDRIEUX,

Excusé(s) : Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, François NEBOUT, Anne-Marie TERRADE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.04.046.B**

ECONOMIE

Rapporteur : Monsieur ROY

ADHESION A L'ASSOCIATION GRAPE

Le GRAPE (Grand Réseau néoAquitain des Pépinières d'Entreprises) est une association qui a pour objectif de mettre en réseau toutes les pépinières d'entreprises de la Nouvelle Aquitaine.

Ce réseau regroupe une trentaine de pépinières d'entreprises.

Le rôle du réseau GRAPE en tant que laboratoire d'idées est de faire évoluer le service d'accompagnement à la création d'entreprises en Nouvelle Aquitaine et de permettre aux pépinières d'entreprises d'offrir un accompagnement de qualité pour aider les jeunes entrepreneurs à pérenniser leurs entreprises.

L'une des vocations de Krysalide étant d'accueillir les jeunes entrepreneurs, le GrandAngoulême pourrait adhérer à ce réseau en 2022 afin de partager sur les expériences des membres, créer un lieu d'échanges d'informations et d'expériences, élaborer des outils collectifs au service de l'ensemble des adhérents.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion de GrandAngoulême au GRAPE – Grand Réseau néoAquitain des Pépinières d'Entreprises et le règlement de la cotisation annuelle qui, s'élève à titre indicatif pour l'année 2022 à 500 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se référant à cette adhésion.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire

Reçu à la préfecture de la Charente le :

19 avril 2022

Affiché le :

19 avril 2022